Claude MATHIEU Avenue Sainte-Cécile 29 1217 Meyrin

T +41 79 821 59 00 matclaude@bluewin.ch

Association Pour un Sourire d'Enfant Suisse Monsieur Fabien Dutasta Avenue Alfred Cortot 9A 1260 Nyon

Rapport du contrôleur aux comptes au comité de Pour un Sourire d'Enfant Suisse (PSE Suisse), Nyon

Monsieur,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'association PSE Suisse pour l'exercice arrêté le 31 août 2019.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du comité, alors que ma responsabilité consiste à émettre un rapport sur les comptes annuels sur la base de mon examen succinct.

J'ai effectué mon examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 «Review (examen succinct) d'états financiers». Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'association et des procédures analytiques appliquées aux comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Je n'ai pas effectué un audit, et, en conséquence, je n'exprime donc pas d'opinion d'audit.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'association pour l'exercice arrêté le 31 août 2019 sont présentés selon la norme Swiss GAAP RPC 21.

En outre, j'atteste que les dispositions de la Fondation ZEWO, à contrôler selon les dispositions explicatives du règlement relatif au label de qualité ZEWO sont respectées.

Sur la base de mon examen succinct, je n'ai pas relevé de faits qui me laissent à penser que les comptes annuels ne correspondent pas au cadre légal et aux statuts.

Vessy, le 27 avril 2021

Claude Mathieu Expert-réviseur agréé ASR N° 106329

ANTENNE: PSE-SUISSE

EXERCICE 2018-2019

COMPTE DE RESULTA			
	au 31.08.2019		
	EXERCICE 2017-2018	EXERCICE 2018-2019	
Donations Reçues dont affectées dont libres (fonctionnement) Contributions Secteur Public Produits des prestations	235 751 109 810 125 941 857	301 275 123 963 177 312	
Produits d'exploitation	236 608	301 275	
Contribution et donations versées	240 000	280 000	
Charges de personnel Charges d'exploitation Amortissements	925	1 091	
Charges d'exploitation	240 925	281 091	
Résultat d'exploitation	-4 317	20 184	

	BILAN RPC au 31.08.2019	
	EXERCICE 2017-2018	EXERCICE 2018-2019
ACTIF		
Liquidités Caisse Liquidités Banque Créances résultant de prestations Autres créances Stock	883 22 854	513 43 408
Comptes de régularisation Actif Circulant	23 737	43 921
Immobilisations financières Immobilisations corporelles Immobilisations incorporelles Actif Immobilisé		
TOTAL ACTIF	23 737	43 921
PASSIF Dettes résultant de prestations Autres dettes Provisions à court terme Comptes de régularisation Engagements à court terme Dettes financières à long terme Provisions à long terme Engagements à long terme		
Capital des fonds		
Capital de base Capital lié Capital libre / Réserves: Report à nouveau Résultat de l'exercice Capital de l'organisation	28 054 -4 317 23 737	23 737 20 184 43 921
TOTAL PASSIF	23 737	43 921
TO TAL TAGGI	23 /3/	43 921



Suisse-Schweiz-Switzerland

Annexe aux comptes 2018-2019

Association Pour un Sourire d'Enfant - Suisse à but social et reconnue d'utilité publique en Suisse Sans employé

Application de la Swiss GAAP RPC 21 à partir de l'exercice 2018-2019

Les ressources de l'association proviennent au besoin:

- de dons et legs
- du parrainage
- de subventions publiques et privées
- des cotisations versées par les membres
- des dons effectués au cours de manifestations organisés par l'Association avec l'agrément de l'autorité compétente et, exceptionnellement de ventes de produits réalisés dans les petits ateliers installés dans certains lieux d'intervention de l'Association.
- des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'Association et du produit de ses biens.
- de toute autre ressource autorisée par la loi

Les fonds sont utilisés conformément au but social.

Aucune autre indication nécessaire selon le 959c CO

Le president

Fabien Dutasta